

SAINTE-FORTUNADE



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
JANVIER 2010 - Numéro 45



Bonne Année 2010



Jour de neige à Sainte-Fortunade ...

... billet d'humeur sur le civisme et la courtoisie.

Notre commune s'est réveillée ce matin sous une épaisse couverture blanche ... le décor est planté pour le passage attendu du Père Noël à l'école.

L'atmosphère feutrée qui étouffe les bruits par temps de neige est cependant troublée par l'animation inhabituelle qui agite le centre-bourg ... et le téléphone de la mairie !

Entre la légitime inquiétude de nos concitoyens face à des déplacements rendus difficiles, l'interdiction des transports scolaires, les automobilistes et camionneurs en transit bloqués dans notre côte, les trottoirs rendus glissants, les personnes isolées à approvisionner... les sollicitations ne manquent pas !

Les récriminations fondées – souvent – ou non fondées – souvent, aussi – sont le lot de ces jours exceptionnels : à ce titre, ces épisodes ont valeur d'exemple d'un quotidien heureusement plus ordinaire, agissant en cela comme un révélateur social. Les exigences répétées pour la réfection (urgente !) de telle route, les récriminations violentes sur la délimitation d'un stationnement pourtant anarchique et dangereux, l'inconséquence de celui qui dégrade telle voie et la laisse dans un état déplorable au mépris des autres usagers, l'incivisme répété autour des conteneurs de tri des ordures ménagères... ainsi va la vie communale ; et ça ne date pas d'aujourd'hui.

Bien sûr les élus sont là pour essayer de parer au désarroi des Fortunadais, voire pour endurer leur mauvaise humeur ; les agents, de leur côté, se mobilisent, essayant de répondre au mieux aux urgences du plus grand nombre : ils n'ont pas vocation, de surcroît, à se voir reprocher la neige en hiver !

Et puis, il y a la manière ...

Pour quelques uns de nos concitoyens, la courtoisie compréhensive et polie est de mise ; pour d'autres, sans doute centrés sur leur seule problématique, l'interpellation emprunte des voies plus agressives, parfois intolérables. Ce sont sans doute les mêmes qui estiment que la collectivité n'en fait jamais assez pour eux, oubliant parfois qu'ils sont partie intégrante de cette collectivité. « Ma » route, « mes » poubelles, « mon » stationnement... décidément, rien n'est fait, rien n'est correct. Sans doute ce dénigrement, de par sa dimension systématique, recouvre-t-il d'autres oppositions que celles affichées : ce serait, à la rigueur, sa seule excuse.

Fort heureusement, des manifestations de solidarité spontanée, d'entraide de proximité ou à l'endroit du collectif, émergent aussi dans ces moments particuliers : par nature plus discrètes, elles mériteraient pourtant une visibilité plus grande, par leur valeur d'exemplarité. Des témoignages de compréhension, où la demande légitime n'emprunte pas le ton de la revendication agressive, sont tout aussi notables. Ils sont réconfortants, et somme toute rassurants sur notre capacité à vivre ensemble.

C'est à l'image de ces comportements sociables que je vous invite collectivement à inscrire l'année qui vient ; l'effort de civisme de chacun, qu'il s'exerce dans le domaine des ordures ménagères ou du stationnement, même minime, la petite manifestation désintéressée de solidarité locale : voilà bien un programme du « bien vivre ensemble » appelé de nos vœux à tous !

Bien sincèrement et cordialement, bonne année 2010 à chacun de vous !

Michel JAULIN

Cet éditorial est rédigé par le Maire, sous sa seule responsabilité.

Sommaire

Le Mot du Maire	2	Vie scolaire	7
Synthèse des décisions prises en Conseil Municipal	3	Vie Associative	8
Les Activités Municipales	5	Informations diverses	10
Eau et assainissement	6	Etat Civil	12

Synthèse des décisions prises en Conseil Municipal

(l'intégralité des procès verbaux est consultable en mairie)

Compte-rendu du 17/09/2009 :

1/ Avancement de grade : Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que l'avancement de grade d'un personnel nécessite la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} Novembre 2009 un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet et de supprimer à la même date un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet.

2/ Création d'un emploi permanent à temps non complet : Le Conseil Municipal, considérant les nouveaux besoins à l'école, décide la création à compter du 1^{er} Décembre 2009 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour 6 h 45 hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3/6^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 en raison de l'incertitude des effectifs scolaires et donc à la permanence de l'emploi dans le temps.

3/ Cession de terrain PAB : Le Conseil Municipal :

Accepte les cessions à la commune, par différents propriétaires, des parcelles concernées par la régularisation de l'emprise de la voirie dans le cadre du PAB.

Les actes seront passés chez Maître DUBOIS/SALLON, notaire à Tulle et autorise le Maire à les signer.

4/ Relance procédures DANEL.

5/ Mise à enquête publique : Décide le déclassement d'une partie de la parcelle desservant la propriété de Melle MARLIAC, sise au Bourg dans le domaine privé communal et décide de soumettre à enquête publique la cession de cette partie de terrain.

6/ Adhésion groupement de communes : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des formalités de consultation des bureaux d'études pour réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie :

– fixe comme mode de dévolution du marché d'études la procédure adaptée avec constitution d'un groupement de commandes avec les communes de CORNIL, LAGUENNE, STE-FORTUNADE, ST-MEXANT.

– Approuve la convention de groupement de commande.

7/ DCE Les Chazeaux : Mise en place de la 1^{ère} tranche de la neutralisation et restructuration du réseau eau potable. Les travaux à réaliser sont la neutralisation et désinfection au réservoir des Chazeaux.

Pour la réalisation de l'opération ci-après définie : Neutralisation et désinfection au réservoir des Chazeaux, le montant a été évalué à : 175 000 € HT soit 209 300 € TTC

Le Conseil Municipal approuve le projet établi et sollicite l'attribution des subventions.

8/ Adhésion Fédération Départementale des collectivités de l'eau : Adhésion de la commune pour une cotisation annuelle de 91,80 €.

L'ensemble des décisions a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu du 03/11/2009 :

1/ Emploi CAE : Embauche d'un agent administratif dans le cadre d'un CAE pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Décembre 2009 pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures.

2/ Assurance collective statutaire : La proposition de la CNP a été retenue pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet au 1^{er} Janvier 2010 et pour une durée de un an.

3/ Emprunt pour travaux d'investissement 2009 – Service des Eaux : Décision de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux d'investissement de l'année 2009 aux conditions suivantes : - Durée : 15 ans - Echéance dégressive annuelle – Amortissement constant – taux fixe.

4/Acquisition des forages : Décision d'acquiescer auprès du Syndicat de Roche de Vic les études et les aménagements d'essai de ces forages pour la somme de 30 000 € (correspondant aux dépenses HT engagées, diminuées de la subvention du Département).

5/ Facturation des branchements AEP : Fixation des participations pour le raccordement au réseau AEP pour un montant total : 3 787,79 TTC.

6/ Autorisation d'ester en justice : Engagement une procédure de référé-instruction, afin de déterminer de façon contradictoire les causes de l'effondrement constaté de l'étang de Barreau et autorise le Maire à recourir aux services d'un avocat si nécessaire.

7/ Modification simplifiée du PLU : Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le règlement du PLU pour la zone A, à vocation agricole, ne permet pas l'implantation de bâtiments liés à l'activité agricole. Cette restriction est de toute évidence une erreur manifeste lors de l'élaboration du document qu'il convient de rectifier.

Le Conseil Municipal, décide de prescrire une modification simplifiée du PLU dont l'objet est la rectification d'une erreur matérielle concernant le règlement de la zone A : implantation des bâtiments liés à l'activité agricole, décide que le dossier de modification ainsi que le registre d'observations seront mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 mois, dit qu'une mention sera effectuée dans un journal d'annonces légales 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public du registre d'observations, charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

8/ Remboursement de la taxe sur les ordures ménagères : Le montant à récupérer au titre de la taxe OM sur les locataires s'élève à 2 017 €.

L'ensemble des décisions a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu du 15/12/2009 : (à approuver au Conseil Municipal du 21/01/2010)

1/ Château : Acceptation à l'unanimité des avenants n° 2 au marché de travaux de restauration ayant pour objet de modifier le montant des tranches et les délais de réalisation de celles-ci.

2/ Demande de subvention – Eglise : A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite les subventions de la DRAC et Département pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le clocher pour un montant de 6 211, 94 € HT.

3/ Choix entreprise pour 1^{ère} tranche des travaux de restructuration : La proposition HYDRAU-ELEC pour un montant de 141 424.00 € HT est retenue.

4/ Mise à enquête publique pour la 2^{ème} tranche de la protection des captages d'eau potable de « Pompier », « Bussières Ampinat » et « Lauthonie I et II ».

5/ Confortement des berges du lagunage : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le choix de l'entreprise EYREIN TP pour un montant de 11 954.40 € HT.

6/ Renouvellement ligne de crédit, auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 € au taux postfixé du T4M majoré d'une marge de 1%.

7/ Autorisation de mandatement donnée au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner son autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2010, les dépenses d'investissement suivantes :

Immobilisations corporelles : chapitre 21..... 5 000 €

Immobilisations en cours : chapitre 23100 000 €

Modifications budgétaires : adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES-RENDUS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

Les Activités Municipales

Voirie

Réalisations 2009 :



Ce qui avait été annoncé est réalisé à savoir : Route de Riou Blanquet, Puy Templard, Les Gerbaudes, VC8. Profitant des conditions de marché et d'une mise en concurrence systématique des entreprises, nous avons pu procéder à d'autres travaux au Noual, Eure, Peyrelade et devant l'entrée du cimetière. Conformément à nos objectifs, des « emplois partiels » ont été effectués dans le secteur de la Geneste, du Mazet de Lascourbies et de Mémoire.

La voirie communautaire elle aussi annoncée (voir bulletin 43) entre la RD940 et la route de Vaur est effective.

Objectifs 2010 :

En nous appuyant sur des éléments objectifs (schémas de voirie en particulier), nous poursuivrons l'effort conséquent entrepris. Il va de soi que cet effort reste pour partie conditionné aux subventions qui sont sollicitées auprès des services de l'Etat et du Département. Nous vous informerons des réalisations à venir dès leur adoption par le Conseil Municipal. La RD940 (secteur Nord très dégradé) devrait faire l'objet de travaux de la part du Conseil Général de la Corrèze. Nous accompagnerons ceux-ci en aménageant les dépendances de la voie, ce qui incombe à la commune.

PMAV (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie) :

Ce plan obligatoire a été traité par un cabinet privé, les services de l'Etat n'ayant plus vocation à aider les communes pour ce type d'action. Conséquence : un coût de 4755 € TTC, minoré d'une subvention du Conseil Général.

PLU :

Comme annoncé dans le bulletin n° 40, il n'est pas prévu de révision du PLU. Ce dispositif adopté en juillet 2007 est trop récent pour justifier d'une révision générale. De plus, une telle démarche engendrerait un coût important pour les finances communales, car il s'agirait alors de reprendre le processus.

Nous invitons donc les particuliers qui le jugent utile, à déposer leurs éventuelles demandes en Mairie dans l'optique d'une future révision, qui ne pourra s'enclencher que dans un délai raisonnable, avec un nombre suffisant de demandes à instruire.

En revanche, nous avons initié une modification partielle « pour erreur manifeste », afin de rétablir le droit pour les agriculteurs, de construire en zone agricole (ZA), ce qui, bizarrement, leur était interdit (oubli ? erreur ? mauvaise lecture ?).

Enfin, il convient de rappeler :

- que le POS (Plan d'Occupation des Sols) n'a plus cours,
- que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale, au niveau communautaire), prévaut désormais sur le PLU.

RAPPEL IMPORTANT :

La « santé » de nos routes dépend en grande partie de leur entretien. Certes la commune doit faire le maximum pour ce qui concerne son domaine et des efforts sont entrepris. Pour leur part, les riverains doivent procéder à l'égavage qui leur incombe. Désormais, chaque riverain concerné sera prévenu avant exécution des travaux de voirie et l'arrêté en vigueur mis en œuvre en cas de problème. Les entreprises rencontrent parfois des difficultés pour exécuter les travaux du fait de l'inobservation de ces dispositions (un secteur n'a pu être traité cette année à cause d'un défaut d'égavage). Les services de la Communauté de Communes nous ont informés pour leur part, qu'à l'avenir, les défauts d'entretien courant et d'égavage conduiraient tout simplement à des annulations de programme au bénéfice d'autres secteurs. Vous trouverez ci-dessous, l'arrêté applicable.

Arrêté portant réglementation de l'égavage le long des voies publiques

Le Maire de la Commune de Ste Fortunade,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

Vu l'arrêté préfectoral pris en application du décret du 14 mars 1964 pour les voies communales,

Vu l'article R161-1 et R161-2 du Code de la Voirie Routière,
Vu les articles R164-14 alinéa 4 et R161-24 du Code Rural,
Vu le code de la Voirie Routière et notamment son article R116-2,

CONSIDERANT que les branches et racines des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, la commodité et la sécurité de la circulation,

CONSIDERANT qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent de par la réglementation ;

A R R Ê T E

Article premier : Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier communal, les arbres, les branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Article 2 : Aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies communales, les arbres de haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol, dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours et bifurcations.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

Article 3 : Les opérations d'élagage correspondantes doivent être effectuées à la diligence des propriétaires concernés.

Article 4 : Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles précédents peuvent être exécutées d'office par la commune, après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet et aux frais des propriétaires.

Un constat préalable de carence devra être dressé.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation applicable.

Article 6 : Copie du présent arrêté est adressé à :

Monsieur le Préfet de la Corrèze

Monsieur le Chef d'Agence Moyenne Corrèze de la D.D.E.A.,

Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie.

Ste-Fortunade, le 22 Septembre 2009

Le Maire,

Bâtiments Communaux

*Visite du CFA sur le
chantier du Château le
09/10/2009*



Eau et Assainissement

L'eau potable, un patrimoine à entretenir et à défendre.

L'année 2009 se termine et nous pouvons déjà faire un bilan. Quelques fuites importantes ont nécessité des recherches pour les localiser. La ressource étant importante, nous n'avons pas eu de coupure d'alimentation durable, même en plein été. Nous ne pouvons que nous en réjouir et remercier nos deux fontainiers, pour leur connaissance des réseaux.

Les Projets en cours :

Dès le début 2010, nous allons réaliser les travaux de minéralisation et de désinfection du réservoir des Chazeaux. Le marché est en cours de signature et les travaux vont pouvoir commencer.

L'étude pour les autres sites est en cours et nous souhaitons réaliser l'équipement d'un autre réservoir en 2010.

L'acquisition des forages de Clairfage a été approuvée par le Conseil Municipal.

L'achat du terrain sur lequel se trouvent les forages fait l'objet de négociation avec le propriétaire.

La 1^{ère} tranche de protection des captages qui concerne les sites d'Embesse, Cent Ecus, Pont Cheville, Bussières, Chancelade, Clairfage, va se concrétiser très prochainement. L'entreprise est désignée, les subventions sont attribuées et les travaux vont rentrer dans une phase de travaux active.

Les acquisitions et indemnités auront lieu ultérieurement.

C'est le C.P.I.E (Centre Permanent des Initiatives pour l'Environnement) qui est maître d'œuvre pour cette opération.

La phase administrative de la tranche II concernant Pompier, Bussières, Ampinat et Lauthonie I et II est en cours, toujours sous la maîtrise d'œuvre du C.P.I.E.

Assainissement : Les berges du petit bassin de la lagune sont dégradées et menacent de s'effondrer. Nous allons procéder au confortement dans les meilleurs délais et à quelques travaux de moindre importance pour canaliser les eaux de ruissellement.

Ces derniers travaux seront réalisés en régie par les employés municipaux.

Enfin, des eaux parasites perturbant le fonctionnement de la lagune, nous devons les éliminer. Nous allons faire le point sur les branchements défectueux.

Le Schéma Directeur d'assainissement est en phase terminale et fera l'objet d'une enquête publique après approbation.

Vie Scolaire

Les CE1 en classe découverte à Pandrignes : Le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre, nous sommes partis à Pandrignes en classe nature. Nous y sommes allés en car. Nous avons suivi une route pleine de virages. Pandrignes est un village situé dans une vallée boisée. Nous avons été accueillis par Mr Chataur et Séverine qui sont des savants de la nature. Ils nous ont appris à reconnaître les traces d'animaux. Nous avons marché dans les bois. Nous avons traversé un ruisseau à gué. Nous sommes passés dans les ronces, dans des chemins boueux et dans des grandes herbes. Nous avons appris à repérer les traces laissées par les animaux. Le sanglier se frotte sur les troncs d'arbres et y laisse des poils, il se roule dans la souille pour se nettoyer, il laisse les empreintes de ses sabots dans les endroits boueux. Le blaireau creuse des terriers géants et profonds dans la terre avec de nombreuses entrées. Le renard vient souvent s'installer dans ces terriers. Nous avons observé des excréments de chevreuil, nous avons senti son odeur, nous avons vu un cadavre près du ruisseau et nous en avons aperçu un vivant dans son pré. Sur un tronc, nous avons vu des griffures de martre et d'écureuil. L'écureuil fait son nid dans les branches et non pas dans le tronc, il y rentre par-dessous. La martre est carnivore, c'est un prédateur de l'écureuil. Nous avons vu des excréments de renard, de biche, de martre, de sanglier. Nous avons aussi étudié les champignons. Dans un champignon, il y a un chapeau, un anneau, un pied, une volve, du mycellium, des lamelles ou des tubes. Nous avons récolté un champignon bleu et gluant. Malheureusement, nous n'avons pas pu voir les chauves-souris. Elles hibernent dans une grotte mais nous n'avons pas pu y rentrer car l'entrée



était murée. Les chauves-souris craignent le bruit car leur cœur bat 100 fois plus vite que le nôtre. Ce sont des mammifères. A la cantine, nous avons fait la connaissance de Colette. Elle nous a servi de délicieux plats : des concombres, de la soupe, des pâtes et du bourguignon. Comme nous avons été très sages, nous avons dégusté un escargot en chocolat. Dans la cour, pendant la récréation, nous avons joué à 1, 2,3 soleil. Nous avons passé les 2 après-midis dans la classe. Nous avons tous dessiné un champignon et un animal. Nous avons vu un film sur les animaux de la forêt. Nous avons étudié les mammifères. Tous les enfants de notre classe ont adoré ces deux jours pendant lesquels nous avons appris plein de choses passionnantes.



Oranges amères

Le samedi 24 octobre, le groupe ORANGES AMERES a procédé au lancement de son 3^{ème} album, « Evasions », à la salle polyvalente de Ste Fortunade.

Après quelques mots prononcés par Madame Huguette Mouly, Maire-Adjoint de Ste Fortunade et la présentation toujours efficace et teintée d'humour de Claude d'Empeyrelas, les Oranges Amères ont commencé leur tour de chant par un clin d'œil à Gilbert Bécaud en interprétant une des très belles chansons de « Monsieur 100 000 volts », « Les Baladins ».

Ensuite, le nombreux public a pu découvrir les 13 titres de ce nouvel album dont le thème est un voyage entre réel et imaginaire, partant du château de Ste-Fortunade jusqu'à l'océan. 13 compositions du groupe dont une en collaboration avec Didier Jean pour la musique et l'enregistrement.

Le décor de la scène a été réalisé par les Oranges Amères sur fond d'une fresque prêtée par l'école de Ste Fortunade. La pochette du CD est l'œuvre de Didier JEAN et ZAD.

Après le concert, le public a pu déguster un vin d'honneur offert par le groupe au cours de la traditionnelle séance de dédicaces.

Les Oranges Amères remercient le public qui leur a réservé un accueil chaleureux, leurs amis artistes (Didier JEAN, ZAD, Terre Adélie) venus témoigner leur sympathie, Mr Roger CHASSAGNARD, Maire de Laguenne et Conseiller Général qui, malgré un emploi du temps chargé, a tenu à être présent.



Foyer Rural

Le foyer vous présente ses meilleurs vœux et vous communique le calendrier des animations prévues pour l'année 2010 :

- **samedi 6 février** : concours de belote
- **samedi 13 février** : repas country
- **dimanche 2 mai** : marche des châteaux
- **du 13 au 16 mai** : voyage (Haute-Savoie)
- **samedi 19 juin** : repas dansant animé par Momo

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors de toutes ces manifestations.

Club des aînés

Dimanche 6 décembre 2009, les aînés du Club « Lou Chaster » se sont retrouvés pour le repas de fin d'année, à la salle polyvalente, ce jour de la Saint Nicolas, fête très connue et fêtée en Alsace et Lorraine. A notre façon, au cours du repas, nous honorons nos adhérents qui ont eu 80 ans dans l'année. Ils étaient cinq, Pierre et Julie QUEYREL, Armand LEYRAT, Roger SOURIE et Armande NAILLER, dans une ambiance festive et entourée de toute notre amitié. Un présent leur a été remis, une plante pour les dames et une bouteille de champagne aux messieurs, avec leur repas gratuit ! Une seule ombre, à ce jour, l'absence de Roger SOURIE, hospitalisé pour ennuis de santé. Chacun a apprécié l'excellent repas servi et préparé par le Restaurant LAGARDE/BOSSOUTROT. Pendant tout l'après-midi, un brillant orchestre nous a fait danser, avec une formidable ambiance joyeuse et entraînante, jusqu'à 18 heures.

Meilleurs vœux à tous pour 2010, et surtout la santé et la joie de se retrouver nombreux tout au long de l'année...

Auto-Moto Club

AUTO MOTO CLUB STE-FORTUNADE vous présente ses MEILLEURS VŒUX pour l'année 2010. Suite à notre Assemblée Générale du 11 Octobre dernier nous vous présentons la composition du nouveau Bureau : Président : BASPEYRE Damien, Vice-Président : DEMAISON Stéphane, Secrétaire : IMBERT Brigitte, Vice-Secrétaire : RAPHANEL Véronique, Trésorier : CHIRIER Alfred, Responsables terrain : DEMAISON Stéphane et NUNEZ Christophe. Nous organisons un concours de belote le 20 Février 2010 pour nous aider à financer notre projet de " démonstration de CHOC CAR" prévu le DIMANCHE 11 JUILLET 2010 si les administrations ne nous créent pas de problèmes. Nous espérons votre présence pour ces prochaines manifestations.

L'auto Moto Club de Sainte-Fortunade signale que la piste sur le terrain de Clairfage est formellement interdite à toutes personnes non licenciées UFOLEP section « Sports Mécaniques », sous peine de poursuites judiciaires.

Confrérie de la Farcidure et du Millassou

Suite à l'assemblée générale du 10 décembre 2009, le nouveau bureau de la Confrérie de la Farcidure et du Millassou est le suivant :

Président d'honneur : M. le Maire de Sainte-Fortunade, Michel JAULIN, Vice-président d'honneur : André BONTEMPS, Président : Marc ROBERT, Vice-Président : Jean-Paul VERDIER, Trésorière : Mme Yvette CHAUNUT, Adjointe : Mme Jeannine BONNET, Secrétaire : Roland DUVAL, Adjoint : Jean-Pierre MARIOT, Contrôleur aux Comptes : Jean CHASTANG, Maître de cérémonie : Claude DEVOT, Barde : Jean-Marie COURTEIX, Porte étendard : Etienne CHASTANG, Responsable matériel : José BOSSOUTROT, Photographe : Patrick DAVID, Responsable pommes de terre : André BONTEMPS, Marché de Pays : Xavier DURAND, Jean Paul VERDIER.

Ce jour là étaient excusés : Yann COURTEIX, Louis-Noël PERRET, Jean-Pierre MARIOT, Jean-François LAGARDE, Henri LACROIX, Jacques LAGARDE.

La Confrérie de la Farcidure et du Millassou vous donne rendez-vous :

Vente de Farcidures, le 27 mars 2010,

Vente de Millassous, le 24 avril 2010,

Second chapitre, le 16 octobre 2010.

En cette nouvelle année, la confrérie de la Farcidure et du Millassou vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et bonne santé pour 2010.



Tennis de table

SAINTE-FORTUNADE EN D1 : En s'imposant, lors de dernière journée de la première phase dans le match au sommet qui l'opposait à Beynat-Aubazine sur le score de 12 à 6, notre équipe fanion monte en Départementale 1 et jouera donc parmi l'élite du tennis de table corrézien, lors de la deuxième phase de la saison 2009-2010. Nos joueurs, B. VERNEDAL, V. MOSQUERA, B. MÉRAUD et S. PORTA ont réalisé un parcours sans faute (6 matchs et 6 victoires). Toutes nos félicitations à cette équipe qui avait été injustement reléguée à la fin de la saison dernière.

L'objectif en 2010 sera de se maintenir en D1 car le niveau sera très relevé. Bonne phase aller pour notre équipe 2, composée de G. VERDIER, J. DA SILVA et L. LEGENDRE, qui occupe la quatrième place de la poule B de Départementale 3 avec 15 pts (3 victoires, 2 nuls et 2 défaites) à 4 pts du leader Tulle.

Tout est possible, lors de la phase retour, pour nos Fortunadais pour la montée directe ou les barrages.

Notre équipe 3, F. Leclercq, N. Recorbet et J.P Mariot, a réalisé une très bonne première partie de saison puisqu'elle occupe la deuxième place de la poule C de D3 avec 17 pts (5 victoires pour 2 défaites) à 4 pts du leader intouchable Ussel Haute-Corrèze. Nos joueurs tenteront de conserver cette deuxième place qui leur permettrait de disputer les barrages pour monter en D2 lors de la journée finale au mois de mai à Ussel.



Trois équipes disputent la Coupe de la Corrèze qui a débuté fin décembre. Cinq joueurs du club disputent le critérium individuel avec succès puisque T. DA SILVA, pour sa première compétition, a fini premier de sa catégorie et est monté en Régional. Le club, en partenariat avec l'école, renouvellera cette année encore l'opération Tennis de Table à l'école, en place depuis six ans pour les classes de CM1 et CM2. Les enseignants MM. S. COMBE et J.-C. VERGNE, animeront ces séances.

LES PONGISTES FORTUNADAIS VOUS PRESENTENT TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTE POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2010.

Société de chasse

La Société de chasse de Sainte-Fortunade informe ses adhérents que des battues aux renards seront organisées à partir du 4 janvier jusqu'au 28 février 2010.

Les lieux de rendez-vous ainsi que les horaires sont à votre disposition auprès des gardes de la commune.



TEAM élégance

Pour commencer, toute la Team Elegance se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010 et j'espère qu'elle sera aussi belle pour nous que l'année 2009, mais je n'en doute pas.

Je vous annonce d'ores et déjà le programme 2010 de la Team :

Samedi 27 Février aura lieu le premier repas organisé par la team, avec au menu :

Potage, Potée Auvergnate, Mique, Pied de cochon sauce au vin, Fromage, Dessert (Vin non compris)

Le tout pour la somme de 20 euros, uniquement sur réservation auprès de M Serge BELOTTI au 06 61 58 72 13 ou de M Frédéric CAPITAINE au 06 81 36 87 24 avant le 13 février.

Dimanche 6 Juin 2010 la Team Elegance organisera son 5^{ème} meeting tuning de Sainte-Fortunade, en espérant vous voir toujours aussi nombreux.



Informations Diverses

Inauguration du Point Lecture de Sainte-Fortunade le jeudi 8 octobre 2009, en présence de nombreuses personnalités.

Nous rappelons les heures d'ouverture :

- mercredi de 10 heures à 11 heures
- jeudi de 16 heures à 17 heures



Médaille : Trente années au service de la commune.

Mercredi 9 décembre 2009, François PREDINAS, Agent de Maîtrise Principal à la Commune, s'est vu remettre par le Maire, Michel JAULIN, la médaille d'honneur.



Projet de Jumelage Moyenne Franconie/ Communes de Sainte-Fortunade, Cornil, Favars, Saint-Hilaire-Peyroux. Suite au voyage effectué en octobre 2009, par une délégation d'élus des 4 communes, une réunion a eu lieu le 13 janvier 2010 pour faire le point.



Fleurissement :

Pour la première fois, un groupe de travail et de réflexion a été constitué. Le but que s'est fixé cette équipe est d'améliorer le fleurissement mais aussi de développer des aménagements « responsables » en termes d'entretien, d'économie d'arrosage et de rationalisation des moyens dont dispose la commune. Cette année fut marquée par la baisse des dépenses en fleurs d'été. Des initiatives nouvelles ont été prises (balconnières avec le concours du Foyer Rural, achat de vasques sur les lampadaires). Afin d'améliorer la sécurité et la visibilité des piétons et des automobilistes des jardinières supplémentaires ont été disposées sur la place de la Poste. Autre innovation, les habitants étaient invités à participer à cet effort de fleurissement.

L'aire de jeux de Lavergne a été plantée avec 2 arbres destinés à terme à apporter une ombre salutaire.

La récompense obtenue (diplôme départemental pour le fleurissement des maisons individuelles) encourage les efforts et 2010 devrait voir de nouvelles réalisations notamment la création d'espaces paysagers sur le PAB Leix/Grange Neuve/Bois de Paumel, le paillage des massifs de vivaces, le remplacement des plants en fin de vie.

Félicitations à Madame et Monsieur ROSA (Le Barry-Bas), Madame CHAZALVIEL (Les Roses), Madame et Monsieur LACHAISE (Les Roses) pour leur participation au concours.

CONCOURS DES MAISONS ET COMMERCES FLEURIS 2010

Cette année pour la deuxième fois, la Municipalité vous propose d'améliorer votre cadre de vie, en participant au concours des maisons et commerces fleuris 2010.

Préparez-vous dès maintenant (début des inscriptions en juin).



Fondation du Patrimoine :

Suite au lancement de la 2^{ème} souscription pour la restauration de la toiture du Château, nous vous rappelons qu'il n'est pas trop tard pour faire un don. Des bons de souscription sont à votre disposition en Mairie. En fonction de vos possibilités, quelle que soit votre contribution, sachez que votre participation sera précieuse et nous vous en remercions. Cette opération ouvre des droits à des réductions fiscales. Nous remercions les associations de la commune qui se sont impliquées dans ce projet.

Conseil Municipal des Jeunes :

Une commission d'élus s'est réunie pour la mise en place d'un CMJ. Tous les jeunes nés en 1994/1995/1996/1997 résidant à Sainte-Fortunade, intéressés par cette action et remplissant les conditions, devront se faire connaître à la Mairie avant le 1^{er} Mars 2010. Un bulletin d'inscription est joint à cet envoi.

Marché de Noël :

Le Marché de Noël devient une tradition dans notre commune et son succès ne se dément pas. Les divers stands des artisans, commerçants et associations étaient très attrayants, et beaucoup de Fortunadais se sont déplacés malgré le froid de saison. A 16 heures, le Père Noël a fait son apparition pour distribuer des bonbons pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Merci à tous, aux employés municipaux qui ont participé à l'installation et veillé à la sécurité de chacun, à tous les membres de l'équipe « Association des Marchés de Ste-Fortunade » et à Monsieur Gilles BORDES pour le prêt de la calèche.



Concert de Noël :



Les Chorales Cantarella (Sainte-Fortunade) et Canta Bena (Beynat) ont proposé un concert le dimanche 13 décembre 2009 en l'église de Sainte-Fortunade.

Le public nombreux a pu apprécier les voix des chanteurs. Les fonds recueillis seront versés à la Fondation du Patrimoine pour la réfection du Château. Merci pour cette initiative.

Une Commune fête sa centenaire :

Une sympathique manifestation a été organisée en l'honneur de la doyenne de la commune, Madame Marie COUDERT au village de Chambas, entourée de son fils et de ses petits enfants. Accompagné d'élus, de représentants du CCAS, le Maire, Michel JAULIN dira sa fierté d'honorer cet anniversaire et a rappelé que Marie COUDERT connaissait actuellement son 15^{ème} Président de la République depuis Armand FALLIÈRES. C'est avec plaisir que lui a été remis entre autres présents, la médaille de la commune, gravée en souvenir de ce moment.



Un territoire en concert 2010 :

La commune du Chastang en partenariat avec la commune de Sainte-Fortunade proposera dans sa salle des fêtes un concert : violoncelles, flûtes et chants, le vendredi 28 mai 2010 à 20 h 30.

Nous invitons les Fortunadais à assister nombreux à cette représentation organisée par la Communauté de Communes, le Conservatoire à Rayonnement Départemental et les Communes.

Récapitulatif des permis de construire pour l'année 2009 : 18 permis.

Un appareil pour sauver des vies :

Jeudi 12 novembre 2009 à la Salle Polyvalente, a eu lieu une petite démonstration du fonctionnement du défibrillateur par Marcel MARTINERIE, Conseiller Municipal et Stéphane GOURDOUX, employé Communal.

Le Maire, Michel JAULIN, a remercié les personnes qui ont permis d'élaborer ce projet, en particulier Groupama.

Ce défibrillateur est installé à l'extérieur de l'entrée de la Salle Polyvalente.

Courant mars ou avril 2010, une formation sera proposée à tous les responsables d'associations ainsi qu'aux élus municipaux afin qu'ils apprennent à s'en servir.

A noter qu'un second défibrillateur est installé à l'I.M.E de Ste-Fortunade.



Course PARIS-NICE :

Passage à Ste-Fortunade le mercredi 10 mars 2010, de la course PARIS-NICE. En provenance de Cornil, elle se dirigera vers Lagarde-Enval.

Prêt de matériel pour fêtes de quartier et location de salles :

Le même tarif de location sera appliqué comme pour un particulier habitant la commune. Pas de transport de matériel par le personnel municipal. Délibération prise en Conseil Municipal du 15 décembre 2009.

Il est rappelé aux associations de la commune, qu'une salle peut être à leur disposition au COIROUX dans le cas où toutes les salles de Sainte-Fortunade seraient occupées.

Restauration et valorisation du patrimoine :

Le Syndicat Mixte du Pays de Tulle met en œuvre un dispositif qui s'accompagnera d'aides financières pour les propriétaires du centre bourg de Ste-Fortunade dès cette année 2010 et ce jusqu'en 2013.

Type de patrimoine : Maison ou Bâtiments d'habitation, Grange, Four, Fournil accolés ou indépendants.

Des réunions seront organisées ultérieurement pour informer les propriétaires qui répondront aux critères de ces types de patrimoine.

État Civil

« NAISSANCES » :

26 septembre - Pauline, Françoise, Christine **ROUZAUD** -- 29 septembre - Gabriel **LAUBERTIE**

21 octobre - Noé **POUGET** -- 29 octobre - Tiffany **SABATIÉ** -- 22 décembre - Emma **TAVÉ**

Félicitations aux heureux parents.

« DÉCÈS » :

25 septembre – Marie-Louise **LALLÉ** Veuve **CHAPOUX** – 99 ans

19 octobre – Edouard François Joseph **TERSOU** – 85 ans

25 novembre – Liliane Marcelle **CHASSEIGNAUX** Veuve **MAUGEIN** – 71 ans

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles.

PROCHAINE PARUTION EN JUIN 2010

MAIRIE DE SAINTE-FORTUNADE

Le Bourg 19490 Sainte-Fortunade

Téléphone : 05.55.27.14.19 Télécopie : 05.55.27.32.96 CODE APE : 751 A N° SIRET : 21 19 203 01 000 10

N° de Commune : 203

Site internet : <http://www.ste-fortunade.correze.net> E-mail : mairie.ste-fortunade@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

BULLETIN TRI ANNUEL MUNICIPAL D'INFORMATION n°45 – FÉVRIER - MARS - AVRIL - MAI 2010

Tirage : 800 exemplaires

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2005

Adresse : Le Bourg 19490 SAINTE-FORTUNADE

Directeur de publication : Richard BONNET

Comité de lecture : Huguette MOULY, Eliane CAMBON, Anthony MONTEIL, Daniel BOIRON, Eliane LACROIX, Christine BONTEMPS.

Ce bulletin a été visé par le comité de lecture.

Maquette : Cyndie POUIGNER – Photos : Mairie et Associations de Sainte-Fortunade

Impression sur papier recyclé : IMPRIMERIE DU CORREZIEN – Rue des Arènes – 19460 NAVES

Distribution : La Poste